



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12/02/2021

Compte-rendu n°1

Séance du 18 Février 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, et le dix-huit Février à vingt heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente en raison des dispositions sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus et à huis clos, sous la présidence de Monsieur Oscar ALLE, Maire.

Présents (16) : Monsieur Oscar ALLE, Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Bernadette GIBELIN-BOYER, Monsieur Pascal CLEMENT ; Madame Virginie NOEL-KERDUDO, Madame Nathalie LAMBINET, Monsieur Patrick CHOLET, Monsieur Jean BURDIN, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Maryvonne ROBILLARD, Madame Isabelle LELLOUCHE, Madame Anne-Marie MOTARD, Madame Elisabeth THEROND, Monsieur Marc RIVIERE, Madame Lydia AUZEPY ; Monsieur Jean Louis CAMMAL.

Représentés (3) : Madame Josiane VIGNERON pouvoir donné à Madame Virginie NOEL KERDUDO ; Monsieur Claude MORAL pouvoir donné à Madame Maryvonne ROBILLARD ; Monsieur Jean Luc VALOIS pouvoir donné à Madame Anne Marie MOTARD.

Absents (0) :

Madame Virginie NOEL KERDUDO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour une remise gracieuse pour les particuliers (locaux à usage d'habitation) sur leurs dernières factures d'eau 2020 hors abonnement et assainissement dont la surconsommation est avérée. Mise au vote du rajout de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Il propose de retirer de l'ordre du jour la demande de subvention pour la réhabilitation de la « Maison Coucouliegne ». Mise au vote du de la suppression de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil approuve à l'unanimité la suppression de ce point à l'ordre du jour.

Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

1- Vote des Tarifs Municipaux 2021

Il est proposé de revoir la liste et de la mettre à jour sans augmentation.

Ont ainsi été rajoutés les tarifs de location des salles communales à la journée, les tarifs au mètre linéaire pour le marché hebdomadaire pour les occasionnels et permanents, le tarif d'occupation du domaine public à la journée.

Ont été également supprimés les tarifs pour la réalisation de photocopies, ainsi que le périmètre de livraison du matériel de location sur la commune.

Les tarifs 2021 proposés sont annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les tarifs proposés dans le document annexé à compter du 1^{er} janvier 2021
MET A JOUR la régie de recettes « produits divers issus du domaine ».
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération mise aux voix :
Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité
Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur Jean BURDIN élu en charge du Marché hebdomadaire de la commune apporte une précision sur la nouvelle tarification proposée aux commerçants qu'ils soient occasionnels ou permanents pour être au plus près des besoins de chacun et permettre une gestion comptable cohérente dans la perception des droits de place.

Madame Elisabeth THEROND demande si certains commerçants ont des besoins et accès à l'électricité pour la tenue de leur stand.

Mr BURDIN indique que à l'heure actuelle trois commerçants utilisent effectivement l'électricité.

2 - Remise gracieuse exceptionnelle dans le cadre de la pandémie de COVID 19 sur la dernière facture d'eau 2020 pour le Camping les Mûriers et le Restaurant le Verseau

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des difficultés financières que rencontrent les entreprises ci-dessus, notamment à cause de la crise sanitaire. Lorsqu'ils ont reçu leur dernière facture d'eau en fin d'année 2020, ces dernières étaient plus qu'élevées à savoir 1618,47 euros pour le restaurant le Verseau et 4557 euros pour le Camping les Mûriers.

Ils ont donc sollicité l'aide de la Municipalité.

Monsieur le Maire souhaite appliquer une remise gracieuse sur les factures d'eau hors abonnement et hors assainissement en appliquant le calcul suivant :

Etablissement du montant moyen avec les factures des trois dernières années, majoration de trente pour cent de ce montant, calcul de la remise attribuée en faisant la différence entre la dernière facture 2020 et ce montant moyen majoré. Ce qui correspondrait à une remise de 426,01 euros pour le Verseau et 4277,45 euros pour le camping les Mûriers.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Maire à appliquer une remise gracieuse sur la dernière facture d'eau 2020 aux entreprises ci-dessus qui fortement touchées par la crise sanitaire sont dans l'incapacité de régler le montant de leurs factures .

Délibération mise aux voix :
Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité
Pour : 19 ; Contre : 0 Abstention : 0

3 – Demande de subvention hors programme patrimoine et voirie du Département de l'Hérault pour la réfection du Chemin de la Plantade

Monsieur le Maire explique que la municipalité souhaite procéder à la réfection de certains chemins communaux.

Il est nécessaire de procéder à leur réfection afin d'assurer à nouveau aux usagers confort et sécurité. Ce qui dans son ensemble améliorerait de façon générale l'image et la qualité du village par des choix esthétiques et confortables.

Le montant des travaux de réfection pour le Chemin de la Plantade est estimé à 48 678,35 euros HT.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE à l'unanimité le projet de réfection du Chemin de la Plantade,

SOLLICITE auprès du Département de l'Hérault les subventions les plus élevées possibles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4 - Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants et bars de la commune en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 dès le 1 er Janvier 2021 jusqu'à la fin de la pandémie et selon les directives gouvernementales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la pandémie de Coronavirus et des restrictions d'activité de certains secteurs, la commune souhaite apporter son aide auprès des professionnels en exonérant ces derniers des redevances d'occupation du domaine public communal.

Cette exonération concernera les professionnels suivants :

-Restaurants : Le Verseau, La Guinguette de Suzette.

-Bars : Café de l'Union, Café de la Place.

Le montant de ces exonérations s'élève à 463,88 euros mensuels pour le restaurant la Guinguette de Suzette, 109,48 mensuels pour le restaurant le Verseau, 20 euros mensuels pour le Café de l'union et 12,25 euros mensuels pour le Café de la place.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité l'exonération des loyers et des redevances d'occupation du domaine public communal pour les professionnels cités ci-dessus.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5 – Exonération des loyers pour le premier trimestre 2021 perçus par la commune de la part de l'EURL Aupalya pour l'exploitation du CAMPOTEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bail de location pris entre la commune de Saint Bauzille de Putois et l'EURL Aupalya (anciennement Vacances évasion) prévoyait un loyer pour de 34036,22 euros pour l'année 2021.

Les travaux de réhabilitation ayant pris du retard Monsieur le Maire souhaite donc exonérer de loyer l'EURL Aupalya jusqu'à la fin des travaux. Selon le Maître d'œuvre ceux-ci devraient être terminés le 31 Mars

2021, l'exonération porterait donc sur le premier trimestre 2021.
Le montant de cette exonération s'élèverait à 8509,05 euros.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exonération des loyers perçus par la commune de la part de l'EURL Aupalya concernant le CAMPOTEL pour le premier trimestre 2021.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité
Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

6 –: Remise gracieuse sur dernières factures eau 2020 pour surconsommation aux particuliers (locaux à usage d'habitation)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du problème rencontré par certains administrés lors de la réception de leur dernière facture d'eau 2020, en effet il apparaît sur certaines factures une surconsommation d'eau dont le montant ne peut être réglé en intégralité.

Monsieur le Maire souhaite appliquer une remise gracieuse sur les dernières factures d'eau 2020 hors abonnement et hors assainissement en appliquant le calcul suivant :

Etablissement du montant moyen avec les factures des trois dernières années, majoration de trente pour cent de ce montant, calcul de la remise attribuée en faisant la différence entre la dernière facture 2020 et ce montant moyen majoré.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à appliquer une remise gracieuse sur la dernière facture d'eau 2020 aux particuliers qui en font la demande et dont la surconsommation est avérée (présentation de la dernière facture d'eau et application du calcul estimant la remise).

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité
Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Madame AUZEPY Lydia intervient en précisant que la Mairie doit être vigilante sur la consommation en eau des administrés et leur signaler au plus vite les anomalies qui peuvent être détectées.

Monsieur le Maire en est conscient et souhaite pouvoir mettre en place à l'avenir un double relevé annuel des compteurs d'eau.

Madame AUZEPY rappelle que c'est un travail conséquent supplémentaire pour les agents municipaux bien que périodique.

Monsieur le Maire précise qu'il a réfléchi sur le sujet afin d'optimiser au mieux le travail des agents.

Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt heures et quarante-trois minutes.

Questions diverses

Madame Elisabeth THEROND souhaite obtenir des précisions au sujet de l'occupation du bâtiment des Lutins Cévenols. Selon les dernières informations communiquées de la part du Département, le bail de location proposé aux associations avait une durée déterminée, qu'en est-il aujourd'hui ? La vocation première de ce bâtiment est touristique, donc il faudrait se renseigner afin de savoir ce qu'il en est réellement de la durée d'occupation en se rapprochant à nouveau du Département.

Monsieur Jean BURDIN souhaite interroger Madame Elisabeth THEROND concernant un projet commencé sous l'ancienne municipalité « Chemin des Cabalounas » projet que la nouvelle équipe municipale souhaite faire aboutir, le problème étant que le dossier administratif contenant les éléments permettant la mise en place de ce projet a disparu.

Madame THEROND indique que le dossier dont ils avaient en effet connaissance était suivi par l'ancien Maire et qu'ils ne savent pas où il serait s'il n'est plus effectivement en mairie.

Madame Anne Marie MOTARD insiste sur la numérisation des documents de façon générale afin d'assurer un suivi et un archivage moderne assurant une sécurité complémentaire.



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-BAUZILLE-DE-PUIOIS' around the top edge and '34 (Hérault)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.